



Ziglobitha,
Revue des Arts, Linguistique,
Littérature & Civilisations

Université Peleforo Gon Coulibaly - Korhogo

LE SYSTEME DES REGISTRES DE POPULATION NUMERISES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO UN MAILLON DECONNECTE ET IGNORE DU SYSTEME DE DEFENSE NATIONALE

DUNIA MUSHABAH MARTIN

Demographer, Researcher at the Coordination Centre for Social Science
Research and Documentation Serving Sub-Saharan Africa
(CERDAS)/University of Kinshasa

dunialemonde@gmail.com

Résumé : Depuis plusieurs années, la République Démocratique du Congo fait face au problème de recrudescence de la délinquance juvénile qui insécurise les personnes et leurs biens surtout dans le milieu urbain. A ce problème, s'ajoute celui des guerres devenues endémiques dans la partie Est du pays qui occasionne le pillage de ses ressources naturelles et minières. En dépit de multiples solutions mises en œuvre pour y mettre fin, il est observé et peut être encore pour longtemps, non seulement la persistance de ces deux fléaux, mais aussi leurs conséquences continuent à impacter négativement le processus du développement auquel aspire la population congolaise.

C'est pourquoi, il s'avère utile de créer un système des registres de la population exploitable par les services spécialisés, à la fois, pour restaurer l'autorité de l'Etat et sécuriser les biens et les personnes sur toute l'étendue du territoire national. Cette stratégie, une fois appliquée, positionnerait le système des registres de population à la première ligne de défense nationale. Autrement dit, grâce à la numérisation continue des données sociodémographiques de la population à partir de leurs milieux de vie, il est possible d'installer un système de surveillance des mouvements naturel et migratoire des habitants résidents et non-résidents en vue d'en détecter ceux qui sont bénéfiques ou nuisibles au pays.

Mots-clés : Système des registres ; populations numérisées ; maillon déconnecté ; défense nationale ; République Démocratique du Congo.

THE SYSTEM OF NUMERICAL POPULATION REGISTERS IN THE DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO. A DISCONNECTED AND IGNORED LINK IN THE NATIONAL DEFENCE SYSTEM

Abstract : For several years, the Democratic Republic of Congo has been confronted with the problem of increasing juvenile delinquency, which makes the safety of people and their property particularly insecure in urban areas. This problem is exacerbated by the wars that are becoming more frequent in the east of the country, leading to the plundering of its natural and mining resources. Despite the many solutions that have been implemented to solve these problems, these two scourges not only persist, but their consequences will continue to negatively affect the development process that the Congolese people aspire to for a long time.

For this reason, we suggest the methodology for creating a population registry system that can be used by specialized services to restore the authority of the state

and protect people and property across the country. Once implemented, this strategy would place the population registry system at the forefront of national defense. In other words, thanks to the continuous digitization of the population's socio-demographic data from their living environment, it will be possible to set up a system to monitor the natural and migratory movements of resident and non-resident residents to determine which movements are beneficial or harmful to the country.

Keywords: System of registers; digitised populations; disconnected link; national defence; Democratic Republic of Congo.

Introduction

Depuis plus de deux décennies, la République Démocratique du Congo fait face à la recrudescence du banditisme urbain, mené par des jeunes auquel s'ajoutent des conflits armés liés à des revendications identitaires, derrière lesquels se cache l'exploitation illégale de ses ressources minières par des groupes armés étrangers et locaux inféodés aux pays limitrophes. Sans ignorer le coût financier et humain, très élevé, qu'occasionne la défense nationale contre ces guerres à plusieurs visages, les conséquences qui s'en suivent touchent tous les secteurs de la vie nationale, notamment la perte de l'autorité de l'Etat sur plusieurs territoires du pays. D'où la question de savoir, quelle stratégie transversale faut-il mettre en œuvre pour restaurer l'autorité de l'Etat de manière efficace et durable ? En vue d'y apporter une solution, la présente modeste contribution voudrait s'appuyer sur la théorie structuro-fonctionnaliste¹ dans le but de présenter un modèle de système d'informations sur la population qui répondrait, entre autres, aux préoccupations sécuritaires de la République Démocratique du Congo. Aussi, proposons-nous la méthodologie de la mise en œuvre d'un système des registres de population qui servirait à la fois comme source de renseignements sur l'indentification des habitants régulièrement établis et de ceux irrégulièrement installés sur le sol congolais dont devrait se servir le système de défense nationale.

En effet, historiquement, les différents gouvernants selon les époques, ont mis en place des outils tels que les registres paroissiaux des naissances et des décès². Et plus tard, les nations modernes, dont la République Démocratique du Congo, ont recouru aux registres d'état civil et aux registres de population³. Mais, pour ce pays, au fil des années qui ont suivi son accession à l'indépendance, la

¹ <https://plus.wikimonde.com/wiki/Structuro-fonctionnalisme>, 25 juillet 2023

² C'est une pratique de l'Eglise Catholique romaine qui date depuis des siècles. Elle continue jusqu'à ce jour, mais le comptage des naissances et des décès n'est plus exhaustif à cause de la multiplicité des Eglises.

³ Historiquement, c'est en 1933 qu'a été créé les registres de population (NU, Département des affaires économiques et sociales, méthodologie et étude critique des registres de population et systèmes analogues, série F, n°15, NU, 1971, p.3)

qualité des services administratifs exploitant ces outils, ci-haut cités, fournisseurs des données statistiques sur la dynamique de la population, n'a cessé de se dégrader, jusqu'à leur anéantissement presque total à ce jour. Et quand bien même qu'ils soient encore opérationnels, leurs fonctionnements laisse-à-désirer (Ngondo a Pitshandenge S., 2000) au point où le gouvernement congolais souffre, aujourd'hui, de la carence des informations fiables sur l'implantation et la dynamique de la population occupant son territoire national.

C'est pour autant dire que, faute d'un système de registre de population actualisable, il est difficile, dans ce pays, de savoir *qui est qui ? et qui fait quoi ? qui est où ?* Comme conséquence d'absence des réponses documentées à ces questionnements, on assiste aujourd'hui à des problèmes récurrents d'usurpation d'identités et des biens d'autrui qui se soldent le plus souvent par le recours aux moyens peu recommandables, notamment, de la violence armée et de la corruption. Il est question d'un retour au système des registres de population qui doit s'installer à tous les niveaux politico-administratifs du pays. Selon les sources documentaires consultées, c'est un système qui a existé un certain moment de l'histoire administrative du pays, à la seule différence qu'aujourd'hui, grâce aux NTIC, il y a possibilité de mettre en œuvre un *système d'information numérisé* flexible à la dynamique sociodémographique de la population congolaise.

Un tel système servirait de source d'informations exploitables au quotidien, par le système de la défense nationale⁴ comme source des renseignements, à la base, c'est-à-dire au niveau des avenues et des quartiers/villages, sur les mouvements spatiaux de la population tant interne qu'externe.

Cette présentation, sur la mise en œuvre d'un *système des registres de population numérisé* assimilé à l'instauration d'un *système national d'information sur la population SNIP, en sigle*, se base exclusivement sur les données de source documentaire pour se structurer, à la suite de l'introduction, de la manière ci-après :

- la définition d'un système des registres de population ;
- le contenu d'un système des registres de population ;
- les sources des données d'actualisation d'un système des registres de population ;
- utilité d'un système des registres de population ;

⁴ Un système de défense ou défense nationale se définit comme étant un ensemble des actions ayant pour objet d'assurer la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie des populations. Son fonctionnement associe les organismes civils et militaires chargés de cette mission ([https://www.google.com/définition-du-système-de-défense nationale](https://www.google.com/définition-du-système-de-défense-nationale))

- la méthodologie de mise en œuvre d'un système des registres de population ;
- le fonctionnement des grappes des maisons et des parcelles ;
- la conclusion.

1. Définition d'un système des registres de population

La définition d'un système de registre de population est polysémique, car chacune d'elles intègre un élément qui la différencie d'une autre, au point où le consensus autour de toutes les interprétations dudit système est quasiment impossible puisque chaque entendement sous-tend un positionnement épistémologique. Ainsi, à titre de résumé, il désigne respectivement ce qui suit :

- un système de production des données par les services publics selon lequel les caractéristiques démographiques et socio-économiques de l'ensemble d'une population ou d'une partie de la population font l'objet d'un enregistrement continu (www.ined.fr) ;
- ensemble des fichiers qui recensent des informations (domicile, nationalité,...) sur les personnes qui s'établissent dans un territoire donné (www.droitsquotidiens.be) ;
- une production systématique de données individuelles de façon à permettre les mises à jour (UNECE, 2007) par le mécanisme des liaisons entre les différents registres de population ;
- une collection des fiches établies à raison soit d'une fiche par individu, soit d'une fiche par ménage où sont consignés les principaux renseignements relatifs à l'état civil du ou des individus en cause (<https://horizon.documentation.ird.fr>) ;
- un mécanisme d'enregistrement continu d'informations particulières concernant chaque membre de la population résidente d'un pays ou d'une région, ce qui permet de déterminer et d'actualiser les informations disponibles sur les caractéristiques de la population à certaines périodes données »⁵.

Toutes ces définitions font référence à un système de registre de population considéré soit comme un outil d'enregistrement des informations sur les individus, soit comme un système ou mécanisme d'enregistrement des données individuelles d'une population donnée. La première acception paraît se focaliser sur le résultat plutôt que sur le processus qui conduit à l'élaboration d'un registre proprement parlé, alors que la seconde considération, quant à elle,

⁵ Nations unies, 2003, cité par Michel Poulain* et Anne Herm, *Le registre de population centralisé, source de statistiques démographiques en Europe*, in « Population » 2013/2 Vol. 68 | pages 215 à 247

met l'accent sur un processus, continu et systématique d'enregistrement des données sur une population, qui conduit à une consolidation des différents registres en vue de créer un registre général.

Les deux acceptions loin de se contredire, elles sont par contre complémentaires ; l'une étant un aboutissement de l'autre. Néanmoins, elles sont toutes réductrices d'un système des registres de population qui fonctionne automatiquement sans ressources d'encadrement, alors qu'au-delà d'un simple système soumis à un processus d'enregistrement, le système des registres de population peut être considéré comme un mécanisme organisé en sous-systèmes dotés des ressources interdépendantes matérielles, humaines, technologiques, méthodologiques et normatives permettant une production numérisée, continue et sécurisée des données sociodémographiques sur les habitants d'un territoire donné en vue de leur exploitation pour des besoins divers auxquels s'associe l'utilité sécuritaire.

2. Composantes d'un système des registres de population

Comme défini précédemment, le système des registres de population est composé d'un ensemble des ressources dépendantes les unes des autres. Il s'agit de :

- Ressources normatives

Les ressources normatives désignent le cadre normatif qui régleme toutes les activités liées au fonctionnement du système des registres de population. Ce cadre définit les modalités de production, de traitement, de validation, de traitement et de publication des rapports à tous les niveaux politico-administratifs du pays. Il peut s'agir des lois, des décrets et des arrêtés.

- Ressources matérielles

Par ressources matérielles, il faut comprendre qu'il est question des infrastructures et les équipements y associés faisant office des bureaux abritant les autres ressources dont le système a besoin. Pour le cas de la RDC, ces infrastructures sont localisables aux différents niveaux politico-administratifs. C'est-à-dire de l'avenue jusqu' à la capitale, en passant par le quartier/village, les groupements, les collectivités/chefferies, les communes/territoire, les mairies et les provinces.

- Ressources humaines

les ressources humaines désignent le personnel préposé pour la production des données au niveau des avenues ou des rues ou encore au niveau des villages, le personnel chargé de la saisie des données au niveau des quartiers

ou des collectivités/chefferies, des informaticiens chargés de gérer les ordinateurs et de transférer les données aux échelons supérieurs, les démographes ou statisticiens en charge de contrôle et de vérification de la vraisemblance des données rapportées, les responsables politico-administratifs pour la validation des rapports statistiques, etc.

- Ressources technologiques

Les ressources technologiques renseignent sur les NTIC (les ordinateurs, les logiciels, les téléphones, l'internet, les flashes disques...), les moyens de transports dédiés au personnel pour la transmission et le suivi de la production des données sur le terrain.

- Ressources méthodologiques

Les ressources méthodologiques sont constituées des techniques utilisées pour la production des données. Il s'agit du recours aux papiers pour la saisie manuelle des données au niveau des avenues ou des villages, d'une saisie informatisée intelligente ou non des données rapportées par la base, les différentes sources des données pour la complétude des rapports des données ou pour les correctifs des statistiques rapportées, les dispositions prises pour la centralisation ou consolidation des données respectivement aux niveaux des quartiers ou collectivité/secteurs, des communes/territoires, des provinces et au niveau national. Les ressources méthodologiques se réfèrent également à l'existence d'une base des données sur laquelle se construit le système des registres de la population.

- Ressources financières

Les ressources financières font référence au budget alloué au financement des activités liées à la production, au traitement, à la transmission, à la consolidation des fichiers des données et à la publication des rapports.

Méthodologie de mise en œuvre d'un système des registres de population

L'initialisation d'un système des registres de la population doit être comprise comme une mise en œuvre d'une politique publique qui nécessite des contributions complémentaires issues, en amont comme en aval du processus, de divers secteurs et plusieurs disciplines, notamment de décideurs politiques, de politologues, de juristes, d'administratifs, d'informaticiens et de démographes. Les interventions de ces compétences se situent à trois niveaux, à savoir, au niveau de la conception, de l'adoption et au niveau de l'exécution des mécanismes de mise en œuvre du système des registres de population.

Au niveau de la conception

Sur le plan politique, il y a lieu de signaler que l'instauration d'un système des registres de la population est une politique publique qui exige un engagement, de la part des gouvernants, qui devrait se matérialiser par l'élaboration d'un projet de texte de loi sur la mise en place d'un cadre juridique explicite de fonctionnement et la gestion d'un système des registres de la population en RDC. Un tel projet de texte, à soumettre au parlement, devrait porter sur les considérations suivantes :

- La cartographie des entités politico-administratives ;
- L'obligation pour chaque résident de déclarer les faits d'état civil et autres faits permettant son identification exacte ;
- Le non recours obligatoire aux outils informatiques par les services administratifs de base (des avenues et villages). Mais ces derniers doivent noter que l'informatisation facilite le processus d'enregistrement continu des événements liés à l'identification de l'individu et aussi, elle permet le transfert des données d'un niveau administratif à un autre pour la centralisation au niveau national ;
- Le niveau central de consolidation des registres périphériques de population doit attribuer un code unique d'identification de chaque individu pour éviter non seulement la surestimation de l'effectif de la population liée aux doubles comptes, mais aussi pour permettre d'établir les liens entre les différents registres de la population.

La contribution de l'administration serait de préparer et d'assainir le cadre de fonctionnement et de gestion des registres de la population. A ce sujet, les bureaux, les matériels et les ressources humaines appropriés y relatifs devraient être préparés par les responsables territoriaux à tous les niveaux politico-administratifs fixés par la loi.

Notons que la cartographie des quartiers de la RDC compte 2187 quartiers dans les 26 provinces du pays⁶. C'est à ce niveau que nous proposons la numérisation obligatoire de toutes les données produites au niveau des avenues et des villages.

Quant à l'apport du Démographe-statisticien, son intervention se situerait au niveau de la conception des outils d'enregistrement des données, de préciser les contenus des événements démographiques à saisir, notamment les faits d'état civil (naissance, décès, mariage, dernière résidence, sexe, date de naissance...),

⁶ https://unstats.un.org/_attachment_Tableau_Recapitulatif.pdf, 16 mars 2023

ainsi que les contenus d'autres variables d'indentification d'un individu (adresse habituelle, occupation, citoyenneté...).

L'informaticien quant à lui devrait s'atteler à intégrer et manipuler les logiciels informatiques permettant non seulement le stockage des données, mais également servant de passerelles entre le registre national de population et les registres périphériques provenant des provinces et des autres systèmes des données tel que celui de l'état civil. L'informaticien intégrera aussi un logiciel d'attribution continue des numéros uniques d'indentification de chaque citoyen.

Au plan législatif, le projet de texte élaboré par le gouvernement devrait être soumis au parlement pour examen et adoption sous forme de loi opposable à tous.

Au niveau de l'exécution

Les chefs des quartiers élus démocratiquement doivent désigner les agents producteurs des données au sein des regroupements des parcelles et des maisons en termes de « grappes de dix maisons ou grappes de dix parcelles⁷ », d'une part, pour l'enregistrement des données documenté au moyen d'un support informatique et/ou support papier et d'autre part, pour le contrôle régulier des mouvements de la population. Après chaque enregistrement, les données doivent être transférées au niveau des quartiers pour la consolidation des sous-systèmes des registres de population. A partir des quartiers, les fichiers consolidés, sous formes de sous-systèmes, sont envoyés au niveau des chefs-lieux des territoires ou communes où se constituent d'autres sous-systèmes des registres de population. Et de territoires et communes les sous-systèmes consolidés doivent être transférés au nouveau provincial où la même gymnastique de transfert sera effectuée pour le niveau national de centralisation de tous les sous-systèmes des registres de population en vue de constituer le registre national de population à partir duquel un numéro unique d'identification sera attribué à chaque citoyen pour la personnalisation de toute utilité identitaire.

Fonctionnement des grappes

Dans le cadre de cette réflexion, le concept grappe a été emprunté, par analogie, de la théorie de sondage où il signifie une sous-population homogène par rapport aux autres sous-populations concernées, mais dont les individus

⁷ Nous proposons les regroupements de 10 parcelles dans les milieux urbains et de 10 maisons dans les milieux ruraux. A l'époque du régime de Laurent Désiré Kabila, cette stratégie était dénommée « **NYUMBA KUMI** » qui veut dire « **groupe de dix maisons** ». Elle, pensons-nous, peut permettre un contrôle mutuel entre les habitants de chaque regroupement.

constitutifs de chacune des grappes sont hétérogènes entre eux⁸. Le concept grappe a été choisi pour désigner un groupe des parcelles en milieu urbain ou un groupe des maisons en milieu rural, car ceux-ci n'ont toujours pas les mêmes caractéristiques, tout en étant des parcelles ou des maisons au même titre que les autres parcelles ou les autres maisons. Une autre raison qui a motivé notre choix est qu'une grappe de population géographiquement identifiée lie directement l'individu à sa résidence. De ce fait, elle (grappe) rend les mouvements spatiaux repérables des individus dans le temps et dans l'espace.

Il peut arriver qu'il y ait de cas de résistance de certains individus réfractaires aux déclarations de leurs identités. Dans ce cas, il est conseillé au chargé de la production des données d'en informer, sans tarder, la hiérarchie politico-administrative, c'est-à-dire son chef de quartier.

Décloisonnement du système des registres de population et du système de sécurité nationale pour leur connectivité

Contrairement à l'acception, admise par certaines littératures sur la sécurité et la défense en RDC, selon laquelle, la défense nationale devrait se concevoir et s'organiser uniquement autour de quatre institutions, à savoir, l'Armée, les Services des renseignements et de sécurité, les Forces de l'ordre public c'est-à-dire la Police, et les Services de protection civile⁹, alors qu'au regard du contexte d'un pays dont les repères existentiels sont menacés de disparition à la suite d'un complexe d'infériorité chronique dont souffrent ses pays voisins, le concept « défense nationale », pour son opérationnalisation efficace et son efficacité, devrait être compris dans une acception plus large d'un système de sécurité nationale pour ainsi prendre en compte d'autres intervenants en dehors des institutions traditionnellement connues.

Suivant cette nouvelle approche que nous proposons, le système de sécurité nationale désignerait l'ensemble des actions, menées par chaque citoyen ou groupe des citoyens, ayant pour objet d'assurer la sécurité des personnes et de leurs biens, ainsi que l'intégrité du territoire national¹⁰. De ce point de vue, le système de sécurité nationale devrait prendre en compte tous les phénomènes, risques et menaces susceptibles de porter atteinte à la vie de la nation¹¹ saisissables par le système des registres de population. Autrement dit, le fonctionnement des registres de population, en termes des grappes de parcelles

⁸ <https://www.voxco.com/fr/blog/echantillonnage-en-grappes/>, 20 décembre 2022

⁹ République Démocratique du Congo, Etats généraux de l'opposition, *proposition sur l'organisation de la défense nationale durant la transition : Armée nationale - Police - Services des renseignements et de sécurité - Services de protection civile*, Kinshasa, février 2022, p.2

¹⁰ <https://www.google.com/définition du système> de défense nationale, 25-12-2022

¹¹ Idem

habitées ou occupées intègre tous les acteurs du système de sécurité nationale en plaçant au premier plan les habitants, car ces derniers sont les premiers à surveiller et à informer tous les mouvements démographiques se déroulant dans son milieu de vie auprès de services compétents du milieu de vie. Comme conséquence de l'implication de la population à la mise en œuvre d'un système des registres de population, la défense nationale est devenue un objectif commun aux individus, aux groupes et à l'État⁴⁷. Des liens sont ainsi tissés, à travers l'élaboration des registres de population, entre les acteurs du système de la défense nationale et celui des registres de population. De ce fait, le monopole de gestion de la défense nationale se voit ainsi partagé ou décentralisé entre les services traditionnellement connus et la population grâce aux informations qu'elle livre quotidiennement à l'Etat congolais.

C'est dans ce cadre que nous prônons l'organisation de la population à la base en termes des grappes des parcelles sur chaque rue, en milieu urbain et des grappes des maisons dans chaque village, en milieu rural. Ces dernières devraient se constituer en sources d'informations, à livrer au préposé du registre de population local, sur non seulement les mouvements naturel et migratoire des habitants, mais aussi, sur les motifs et les échéances des durées des mouvements spatiaux des habitants de fait et de droit.

3. Contenu des registres de population

Les registres de population peuvent contenir les indications sur les variables suivantes : Nom, post nom, et prénoms, les autres noms par lesquels l'individu se reconnaît, le sexe, la date et le lieu de naissance, nom et prénom du père, nom et prénom de la mère, la nationalité au moment de l'enregistrement, la (les) nationalité(s) antérieure(s), l'origine ethnique, le village d'origine, la localité d'origine, la collectivité/secteur d'origine, le territoire d'origine, province d'origine, la profession au moment de l'enregistrement, (s), l'état matrimonial, nom et prénom du conjoint(e), le niveau d'instruction, l'adresse de résidence actuelle, la date de changement de la dernière résidence, le pays d'origine, statut de résidence, date d'expiration du séjour au lieu d'enregistrement.

Sources des données d'actualisation d'un système des registres de population

L'Office National d'Identification de Population¹², ONIP en sigle, qui est le service de centralisation des registres de population, pour en constituer le registre national, devrait compter en son sein des sous-systèmes dont le système des registres de population qui doit fonctionner au regard des indications du cadre normatif.

¹² Décret du Premier Ministre promulgué le 02 mars 2022

En effet, au-delà du fait que le recensement administratif constitue le socle d'initialisation des registres de population (Louis Lohlé-tart et Michel François, 1999, p.312), ces derniers doivent pour leur actualisation continue se nourrir des données fournies principalement par l'état-civil. Cependant, depuis quelques années, le fonctionnement de l'état civil est quasiment mis à l'épreuve par des difficultés non facilement réparables mais surmontables, car il n'a pas été à l'abri de la modification des tailles de villes liée à l'exode rural massif, à la rapidité de croissance de la population, sans ignorer la mobilité intra et interurbaine des habitants (Louis Lohlé-tart et Michel François, 1999, p.337), la naissance et la disparition de certains villages et plus recensement par le découpage des nouvelles provinces. Toutes ces modifications de la physionomie de la population et de son espace exigent une mobilisation accrue et urgente des moyens financiers pour, d'une part, la mise à niveau de fonctionnement des bureaux de l'état civil existants mais débordés par les problèmes sus évoqués et d'autre part, la création de bureaux auxiliaires de l'état civil dans les nouvelles extensions urbaines et les nouveaux villages de fois isolés de grandes agglomérations.

Une autre source des données qui peut alimenter le registre national de population est constituée des enquêtes spécifiques de portée nationale ou locale. Celles-ci sont importantes pour la mise à jour du registre, mais leur organisation peut se buter aux difficultés imputables à la carence d'une base de sondage actualisée et aux insuffisances accusées par les préposés de services détenteurs des données.

Utilités d'un système des registres de population

En dépit d'énormes services qu'il peut rendre aux acteurs du développement pour la planification, le système des registres de population est moins connu et moins documenté que les autres systèmes classiques d'informations démographiques (état civil, recensements, enquêtes). Cependant, loin d'être universels, les registres de population sont présents dans un bon nombre de pays occidentaux où ils sont, dans la plupart de pays, tenus au niveau communal. Et pourtant, dans les pays comme la RDC, ce système reste encore peu connu par les décideurs et même par certains intellectuels en dépit de ses multiples utilités administratives qu'il offre. En effet, les informations puisées du système ainsi installé permettent aux organes gouvernementaux de mettre en œuvre et de contrôler un large éventail de fonctions administratives publiques, allant des programmes de sécurité sociale et de la fiscalité, à la planification des élections, de l'éducation et de la santé en passant par des renseignements sur les mouvements naturel et spatial de la population. Les registres de population

peuvent constituer une source unique de données véridiques sur l'identité et l'état civil des résidents au sein de la population. Au-delà de leurs fonctions administratives, les registres de population sont également utiles à des fins statistiques. Ils peuvent être utilisés pour estimer la taille d'une population, sa structure sociodémographique à un moment donné, son évolution dans le temps et ses différentes composantes dans tous les milieux de vie, y compris dans les petites aires de résidence isolées. Dans le même ordre d'utilités statistiques, les registres de population actualisés peuvent être exploités comme bases de sondage. Ainsi, dans le cadre des enquêtes sur le terrain, les chercheurs peuvent s'y référer pour tirer des échantillons représentatifs ou probabilistes.

De tout ce qui précède, l'utilité la moins mise en exergue ou peut être la moins connue est celle de l'exploitation du système des registres de population aux fins sécuritaires des personnes et de leurs biens, sans négliger sa mise à contribution au besoin de défense d'un pays. C'est pour autant dire qu'un enregistrement continu et bien tenu des caractéristiques de population permet de retracer, avec assez des précisions, l'acquisition des résidences et/ou les changements d'adresses des résidents. Il renseigne même les mouvements spatiaux les plus inhabituels dans un espace politico-administratif donné.

En effet, en considérant l'ensemble des risques, menaces et opportunités auxquels est exposée la RDC à cause de ses potentialités minières qui fait l'objet de convoitise du monde entier et sa position géographique le plaçant au centre de neuf autres pays de tendances culturelles différentes, à savoir, la culture francophone au nord-ouest, la culture anglophone à l'Est-nord et la culture lusophone au sud, les décideurs politiques ne peuvent pas faire face seuls et partout aux défis sécuritaires que lui imposent ses multiples ressources naturelles et ses multiples frontières aussi terrestres que maritimes. Il lui faut une mise en œuvre d'un système des registres de population qui renseigne régulièrement et correctement sur les caractéristiques des populations nationale et étrangère sur son sol. L'exploitation d'un tel système permettra à la gouvernance du pays de disposer des connaissances sur ses habitants et d'anticiper¹³ sur toutes les velléités nuisibles à la sécurité du pays, gage de tout développement.

Conclusion

Le système des registres de population est un mécanisme indispensable qui permet le contrôle et la gestion efficace des caractéristiques d'une population.

¹³ Institut de hautes études de défense nationale, rapport de 1^{ère} phase, 52^e session, comité n°4, France, <https://www.google.com/search>, Un système de défense nationale, 22-12-2022

Pour autant, il joue un grand rôle dans nombre de domaines, à savoir, l'administration de nos milieux de vie, la planification des activités socioéconomiques, la recherche, les préparatifs des élections, etc. Mais, au-delà de tous les services qu'il peut rendre dans les domaines mentionnés ci-dessus, le système de registres de population constitue la première ligne de défense, qu'il faut rentabiliser, contre les comportements marginaux des individus et surtout contre toute attaque extérieure.

Malgré son importance, cet outil est encore moins connu et moins documenté que les autres systèmes classiques d'informations démographiques (état civil, recensements, enquêtes) en RDC où sa mise en œuvre continue de souffrir. Aussi, le Gouvernement congolais s'active à la mise en œuvre de l'Office Nationale de l'Identification de la Population (ONIP) dont la principale mission est l'élaboration d'un registre général de population, RGP en sigle. Mais son bon fonctionnement est tributaire des réponses que nous aurons apportées au problème de la carence des données d'initialisation dudit registre et au déficit des mécanismes d'actualisation continue de ce dernier. Pour y parvenir, il est plus qu'urgent de mobiliser les ressources nécessaires à l'organisation d'un recensement administratif de portée nationale qui servira de base pour l'élaboration d'un RGP initial. Parallèlement, un effort d'actualisation du système d'état civil doit être fourni le plus rapidement pour faciliter l'enregistrement continu des données sur la population.

Par ailleurs, les difficultés liées à l'élaboration du système de registre de population ne se limitent pas seulement à l'absence d'une volonté politique d'organiser la production des données d'initialisation dudit système, mais elles s'étendent également au besoin de sa flexibilité de fournir des informations de base exploitables par le système de sécurité nationale. Pour ce faire, l'outil d'identification des habitants devra intégrer l'enregistrement des données sur les résidents habituels et non habituels.

Références bibliographiques

- Droit Quotidiens. (2022, 17 novembre). *Registre de Population-Langage Juridique Claire*. <https://www.droitsquotidiens.be/fr/lexique/registre-de-la-population>
- [https://horizon.documentation.ird.fr/Dictionnaire démographique multilingue seconde édition unifiée, volume français, p.52](https://horizon.documentation.ird.fr/Dictionnaire_démographique_multilingue_seconde_édition_unifiée_volume_français_p.52)
- <https://plus.wikimonde.com/wiki/Structuro-fonctionnalisme>
- [https://www.google.com/définition du système de défense nationale](https://www.google.com/définition_du_système_de_défense_nationale)
- [https://www.voxco.com/fr/blog/echantillonnage-en-grappes/.](https://www.voxco.com/fr/blog/echantillonnage-en-grappes/)

- Institut de hautes études de défense nationale, rapport de 1ère phase, 52è session, comité n°4, France, <https://www.google.com/search>, Un système de défense nationale.
- Institut National d'Études Démographiques. (2022, 18 novembre). *Registre de Population*. <https://www.ined.fr/fr/lexique/registre-de-population/>
- Lohlé-tart L. et François M., *état civil et recensements en Afrique francophone : pour une collecte administrative de données démographiques*, Paris, CEPED, 1999, p.337
- Nations Unies. (1971). *Méthodologie et Etude critique des Registres de Population et système Analogue*. NewYork.
- Nations Unies. (2003). *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil*, 2e révision. New York. XI + 190 p.
- Ngondo, S., (1999). *Collecte des Données*. Notes de Cours. Première Licence. Université de Kinshasa.
- NU, Département des affaires économiques et sociales, *méthodologie et étude critique des registres de population et systèmes analogues*, série F, n°15, NU, 1971, p.3)
- Poulain, M. et Hern, A. (2013). *Le Registre de Population centralisé, source de statistiques démographique en Europe*. *Population*, vol.68 n°2, 215-247
- République Démocratique du Congo (2022, février), *Etats généraux de l'opposition, proposition sur l'organisation de la défense nationale durant la transition : Armée nationale - Police - Services des renseignements et de sécurité - Services de protection civile*, Kinshasa, p. 2
- United National Economic Commission for Europe. (2007). *Register-based Statistics in the Nordic Countries, Review of the Best Practices with Focus on Population and Social Statistics*, New York / Genève, 51 p.
- United Nations-Demographic and social statistics. (2021, 15 novembre). *The Second United Expert Group Meeting on the Impact of the Covid-19 Pandemic on Conducting Population and Housing Censuses and on Census Data Quality Concerns*. <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/meetings/www.ined.fr>